

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	24.04.2015	09:13	15.320	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Philippe Haerberli

Titre: Zone 30 dans le canton, quelle évaluation?

Contenu:

De nouvelles zones 30 apparaissent chaque année. Si celles introduites dans les quartiers d'habitation à la demande des riverains font sens et déploient des effets positifs, d'autres incluant des axes collecteurs ou même des routes principales peuvent avoir des effets contre-productifs en matière de sécurité, de fluidité du trafic et d'émissions sonores ou polluantes. Ces zones de transit peuvent être ressenties comme des chicanes inutiles contre les automobilistes.

Selon l'article 6 de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre, "l'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard".

Il semblerait que certaines zones 30, actuellement en place, ne remplissent pas toutes les conditions exigées pour ce régime de circulation. Notamment en ce qui concerne les contrôles et les évaluations à effectuer par les communes. Hormis les habituels contrôles de vitesse, une réflexion a-t-elle été menée pour savoir si les objectifs visés ont été atteints?

Dans son rôle de haute surveillance en matière de circulation routière, est-ce que l'Etat s'assure-t-il que les zones 30, mises en place par les communes, font l'objet d'un contrôle d'efficacité selon les prescriptions légales fédérales et qu'au besoin des mesures correctrices sont prises par les autorités compétentes?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Philippe Haerberli	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER